



Et si vous passiez au vélo électrique ?

Parce que chaque petit geste compte pour protéger notre environnement, **Montpellier Méditerranée Métropole participe à l'achat de votre Vélo à Assistance Électrique.**

Autant de raisons pour **changer nos habitudes** et prendre part à la **transition écologique** de notre territoire.

Vos démarches pour obtenir l'aide de la Métropole

L'octroi de la subvention intervient en deux étapes.



1. DEMANDE DE SUBVENTION

Le dossier de demande de subvention peut être envoyé par :

- **e-service** : <https://eservices.montpellier3m.fr/aides-aux-entreprises/subvention-vae/>
- **email** : mobilite@montpellier3m.fr
- **voie postale** : Montpellier Méditerranée Métropole, 50 Place de Zeus - 34000 Montpellier.

Les documents suivant doivent impérativement être joints :

- **Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)** sur lequel l'aide sera versée par virement,
- **La copie de la pièce d'identité** du demandeur (CNI, passeport...),
- **Le certificat d'homologation du vélo à assistance électrique neuf et la facture détaillée d'achat**, à son nom propre, et qui doit être postérieure à la mise en place du présent dispositif,
 - **L'attestation sur l'honneur** à ne percevoir qu'une seule aide par utilisateur et à ne pas revendre le VAE avant 3 ans,
 - **Un justificatif de domicile** datant de moins de 3 mois,
 - **Le règlement dûment daté et signé.**



2. VERSEMENT DE LA SUBVENTION

L'aide est versée par virement après instruction de la demande et sous réserve du respect des conditions d'éligibilité au dispositif. Vous serez informé par courrier des suites données à sa demande.

500€

pour vous aider à passer au vélo électrique.

À MONTPELLIER, C'EST EN CHANGEANT NOS VIES, QU'ON CHANGE LE MONDE.

Jusqu'à 1150 € d'aide des collectivités et de l'État pour l'achat d'un vélo électrique, dont 500 € de la Métropole. Simulez votre aide sur montpellier3m.fr/aideveloelec

Just Happiness - Montpellier Méditerranée Métropole - Direction de la communication - 02/2021 - V6

L'écologie positive en action



Dès notre élection à la Ville et la Métropole de Montpellier, nous avons posé les bases d'une politique innovante et ambitieuse pour lutter contre le changement climatique tout en protégeant le pouvoir d'achat des plus fragiles.

Pour une meilleure qualité de l'air et un cadre de vie apaisé, nous avons choisi d'inciter aux transports alternatifs à la voiture individuelle, dont la place se réduit globalement. **Montpellier Méditerranée Métropole est ainsi la 1^{re} Métropole française à rendre les transports en commun gratuits pour les habitants de son territoire**, le week-end depuis le 1^{er} septembre, puis 7 jours sur 7 d'ici la mi-mandat.

L'aide à l'achat d'un vélo électrique est une nouvelle mesure forte d'incitation à la pratique d'un mode de déplacement plus simple, plus rapide, plus économe, bénéfique pour la santé et respectueux de l'environnement. Le vélo électrique offre une réponse aux habitants de la ville centre comme à ceux des communes de la Métropole, idéale pour les déplacements de moins de 15 km. C'est pourquoi la **Métropole offre une aide de 500 euros maximum, sans conditions de ressources, pour tout achat de vélo électrique neuf effectué chez un vélociste de la Métropole entre le 1^{er} novembre 2020 et le 31 août 2021**. Cumulé avec les aides du Département de l'Hérault, de la Région Occitanie et de l'État, le montant du remboursement du vélo peut aller **jusqu'à 1150 euros**.

La Métropole engage par ailleurs des efforts majeurs pour étendre le réseau cyclable, dans le cadre d'un Plan mobilités actives de 150 millions d'euros. **L'objectif : passer de 4 % de déplacements à vélo à 10 % d'ici 2026**, ce qui permettra de considérablement modifier les usages et d'apaiser la ville car un vélo en plus est une voiture en moins.

Autant de bonnes raisons de passer maintenant au vélo et de rejoindre les milliers d'habitants qui ont déjà choisi ce mode de déplacement.



Michaël Delafosse

Président de Montpellier Méditerranée Métropole
Maire de Montpellier

500€

d'aide universelle de Montpellier Méditerranée Métropole

L'aide est universelle et concerne tous les habitants de la métropole sans condition de ressources dans la limite de 50 % de la valeur du vélo. La prime ne peut être attribuée qu'une seule fois à chaque membre du foyer. Par ailleurs sont également éligibles les équipements de sécurité tels que casque, antivol, éclairage, tenue réfléchissante.

Et jusqu'à 1150 €

AVEC LES AIDES DES COLLECTIVITÉS ET DE L'ÉTAT



DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
Chèque Hérault Vélo : 250 €

à condition d'avoir un revenu fiscal de référence par part inférieur à 27 086 €.

Une aide universelle de 200 € est également possible si l'employeur a mis en place un Plan de mobilité (PDM)
<http://monvelo.herault.fr/>



RÉGION OCCITANIE
Éco-chèque mobilité : 200 €

à condition d'avoir un revenu fiscal de référence par part inférieur à 25 660 €.

D'autres aides sont également possibles si l'employeur a mis en place le Forfait mobilités durables.

<https://lio.laregion.fr/aides-achat-velo>



ÉTAT
Bonus VAE : 200 €

maximum selon le montant attribué par la collectivité et à condition d'être non imposable ou d'avoir un revenu fiscal de référence par part inférieur à 13 489 €

www.economie.gouv.fr/particuliers/primevelo-electrique

Pour simuler le montant de votre aide totale, rendez-vous sur
montpellier3m.fr/aideveloelec



NOU-VEAU

Du 1^{er} février au 31 août 2021, la Métropole offre également une aide de 200 euros maximum, sans conditions de ressources, pour tout achat d'un vélo électrique d'occasion, effectué chez un vendeur professionnel de la Métropole entre le 1^{er} février et le 31 août 2021.

POUR EN BÉNÉFICIER

- ✓ Être majeur 18 ans ou représentant légal d'un mineur de plus de 16 ans
- ✓ Résider dans une des communes de la Métropole
- ✓ Effectuer son achat exclusivement auprès d'un vendeur partenaire de l'opération dans la métropole de Montpellier
- ✓ Acheter un vélo à assistance électrique (VAE) neuf entre le 1^{er} novembre 2020 et le 31 août 2021
- ✓ S'engager à ne pas revendre le vélo sur une durée de 3 ans.